

La TNT dans la tourmente

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a annoncé le lancement d'une consultation publique pour remplacer les six autorisations délivrées dans le cadre du lancement de la TNT aux groupes Canal + et Lagardère et annulées par le Conseil d'État le 20 octobre dernier. Évoquant le contrôle conjoint exercé sur les chaînes MCM et Canal J par Lagardère et Canal +, TF1 estimait en effet que les autorisations accordées à ces chaînes portaient à sept le nombre total d'autorisations attribuées à Canal +, alors que le maximum prévu par la loi à l'époque était de cinq autorisations par opérateur. Ce raisonnement fut suivi par le Conseil d'État. La consultation publique, ouverte jusqu'au 1^{er} décembre, sera suivie d'un nouvel appel à candidature qui, selon le CSA, ne devrait pas entraîner de retard pour le lancement de la TNT (mars 2005 pour les chaînes gratuites et septembre 2005 pour les chaînes payantes). Le calendrier reste toutefois menacé par le choix gouvernemental sur la norme numérique (v. ci-dessous).